



DECLARATION DU SOMMET DE L'UNITE DE L'AMERIQUE LATINE ET DES CARAÏBES

Les chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, réunis lors du Sommet de l'Unité, constitué par le XXIème Sommet du Groupe de Rio et par le IIème Sommet de l'Amérique Latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement (CALC), Riviera Maya, Mexique, les 22 et 23 février 2010;

Réaffirmant notre conviction d'avancer de manière résolue vers une organisation qui regroupe tous les États d'Amérique Latine et des Caraïbes;

Réaffirmant la nécessité de mener des efforts, en accord avec nos peuples, qui nous permettent de progresser vers l'unité et l'intégration politique, économique, sociale et culturelle, de progresser en matière de bien-être social, de qualité de vie, de croissance économique, et favoriser notre développement indépendant et durable sur la base de la démocratie, de la justice et de la plus ample justice sociale;

Ratifiant notre décision de favoriser la coordination et la convergence d'actions, en échangeant nos expériences et en identifiant des domaines de coopération entre les différents mécanismes d'intégration, fondés sur les principes de solidarité, de flexibilité, de pluralité, de diversité, de complémentarité d'actions et de participation volontaire dans les initiatives ici considérées;

Renouvelant notre engagement envers le développement régional intégré, équitable et non excluant; prenant en compte l'importance d'assurer un traitement favorable aux petites économies vulnérables, aux pays en développement sans littoral et insulaires;

Réitérant en même temps notre engagement vis-à-vis de la construction d'un ordre international plus juste, équitable et harmonieux dans le respect du Droit International et des principes de la Charte des Nations Unies, parmi lesquels l'égalité souveraine des États, la solution pacifique des conflits, le respect de l'intégrité territoriale et la non-intervention

dans les affaires internes des États. Nous réaffirmons notre engagement envers la défense de la souveraineté et du droit de tout État à construire son propre système politique, libre de menaces, d'agressions et de mesures coercitives unilatérales dans un cadre de paix, de stabilité, de justice, de démocratie et de respect des droits de l'homme;

Soulignant la nécessité de compter avec un espace régional propre qui consolide et projette l'identité latino-américaine et caribéenne sur la base de valeurs et de principes communs et de l'idéal d'unité et de démocratie de nos peuples;

Convaincus que la concertation politique, sur la base de la confiance réciproque entre nos gouvernements, est indispensable pour la construction de nos propres solutions pour: promouvoir la paix; assurer la défense, le renforcement et la consolidation de nos institutions démocratiques; pour encourager le dialogue politique avec d'autres États et d'autres groupes d'États; et pour le renforcement du multilatéralisme et de la démocratisation dans l'adoption de décisions internationales;

Reconnaissant l'importante contribution du Mécanisme permanent de consultation et de concertation politique – Groupe de Rio – dans les thèmes centraux de l'agenda régional et mondial et dans l'intérêt des plus hautes aspirations de nos pays;

Soulignant en même temps la signification historique pour notre région du premier Sommet d'Amérique Latine et des Caraïbes sur l'Intégration et le développement (CALC) et l'importance de son agenda pour approfondir l'intégration régionale et prendre des engagements concrets d'action conjointe pour la promotion du développement durable des pays de la région;

Ratifiant notre engagement pour la préservation des valeurs démocratiques dans la région et pour la pleine validité sans restrictions des institutions et de l'état de droit, ainsi que pour le respect et la validité des droits de l'homme qui, tous, constituent des objectifs essentiels mis en avant par nos pays. Manifestant en même temps la conviction que la démocratie est l'une des conquêtes les plus précieuses de notre région et que la passation pacifique du pouvoir par la voie constitutionnelle et dans le respect des principes constitutionnels de chacun de nos États est le produit d'un processus continu et irréversible vis-à-vis duquel la région n'admet ni interruptions ni recul;

Partageant la conviction qu'il est nécessaire de prendre des engagements concrets d'action conjointe pour approfondir l'intégration régionale et favoriser le développement durable et le bien-être social dans tous nos États, en harmonie avec la nature et le bien-être social dans tous nos États;

Résolus à favoriser la synergie ainsi que la coordination et la complémentarité dans les actions de coopération entre les différents mécanismes d'intégration;

Avons décidé de:

1. Constituer la Communauté d'États Latino-américains et Caribéens comme espace régional propre réunissant tous les États latino-américains et caribéens.
2. Consolider et mettre en avant, au niveau global, à travers la Communauté d'États Latino-américains et Caribéens l'identité latino-américaine et caribéenne sur la base, entre autres, des principes et des valeurs communs suivants:
 - Le respect du droit international,
 - Nos propres mécanismes de résolution de conflits, qui prennent en compte les particularités de la région.
 - L'égalité souveraine des États,
 - Le rejet de la menace et/ou de l'usage de la force,
 - La démocratie,
 - Le respect des droits de l'homme,
 - Le respect de l'environnement, en tenant compte des bases environnementales, économiques et sociales du développement durable,
 - La coopération internationale pour le développement durable,
 - L'unité et l'intégration des États d'Amérique Latine et des Caraïbes,
 - Un dialogue permanent qui renforce la paix et la sécurité dans la région.
3. Que la Communauté d'États Latino-américains et Caribéens travaillera sur la base de:
 - la solidarité,
 - l'insertion sociale,
 - l'équité et l'égalité des chances,
 - La complémentarité,
 - La flexibilité,
 - La participation volontaire,

- La pluralité,
 - La diversité,
4. Que la Communauté d'États Latino-américains et Caribéens intègre les acquis du Groupe de Rio et du Sommet de l'Amérique Latine et des Caraïbes sur l'intégration et le développement.
 5. Que la Communauté d'États Latino-américains et Caribéens devra, en priorité:
 - Faire avancer l'intégration régionale en vue de favoriser notre développement durable;
 - Faciliter la concertation politique, la promotion de l'agenda latino-américain et caribéen dans les forums mondiaux et un meilleur positionnement de l'Amérique Latine et des Caraïbes face aux plus pressants événements internationaux;
 - Encourager les processus de dialogue avec d'autres États, groupes de pays et organisations régionales, pour renforcer la présence de la région sur la scène internationale;
 - Faciliter la communication, la coopération, l'organisation, la coordination, la complémentarité et la synergie entre les institutions et les organismes sous-régionaux;
 - Accroître notre capacité de développer des schémas concrets de dialogue et de coopération internationale pour le développement tant à l'intérieur de notre région qu'avec d'autres États et acteurs internationaux
 - Renforcer la coopération sur les thèmes traités, en accord avec les mandats établis tant dans la Déclaration de Salvador, Bahia, que dans le Plan d'action de Montego Bay et d'autres documents qui pourraient s'y incorporer, dans un très grand esprit d'intégration;
 6. Maintenir, tant que la procédure de constitution de la Communauté de l'Amérique Latine et des Caraïbes n'aura pas abouti, un forum unifié, auquel participeront tous les pays d'Amérique Latine et des Caraïbes, lequel préservera le Groupe de Rio et la CALC, avec leurs respectives méthodes de travail, pratiques et procédures, afin d'assurer l'accomplissement de leurs mandats, et également leur capacité de concertation politique, ce qui lui permettra de se prononcer ou d'agir face aux événements internationaux.

Les réunions du Groupe de Rio et de la CALC se réaliseront à travers ce forum unifié, en accord avec les calendriers de réunions des deux mécanismes. Sans porter préjudice à ce qui vient d'être affirmé, auront lieu les Sommets convenus: en 2011, au Venezuela et en 2012, au Chili.

Riviera Maya, le 23 février 2010

* * *